MISE EN SÉPARATIF ET RÉFECTION

RUES DU JORAT, DE LA CIME DE L'EST, CHEMINS DE LA PREYSE ET DE FONTANASSE

CRÉDIT D'ENGAGEMENT

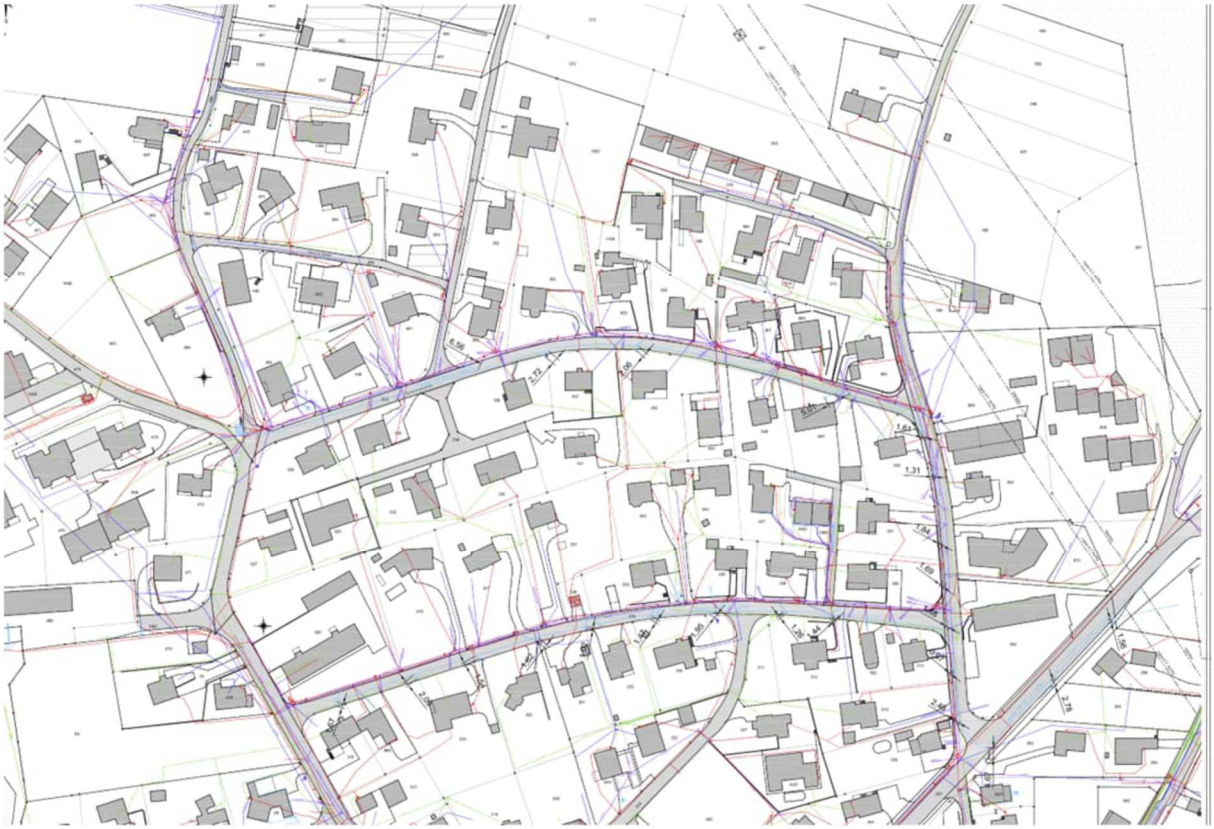


TABLE DES MATIÈRES

I. PRÉSENTATION DU PROJET 3

II. DESCRIPTIF DES TRAVAUX 3

III. BUDGET 3

VI. CONCLUSION 4

I. PRÉSENTATION DU PROJET

Sous ces quatre rues, les eaux usées et les eaux de pluie circulent actuellement dans une seule et même conduite (réseau unitaire) avant d'arriver à la station d'épuration. Or, la loi fédérale sur la protection des eaux exige que les eaux de pluie non polluées soient, dans la mesure du possible, infiltrées dans le sol, ou à défaut rejetées dans un cours d'eau, mais pas traitées en station d'épuration. Ces quatre rues sont les seules du réseau communal à ne pas être conformes à cette législation, le reste du réseau étant déjà en système séparatif.

Pour y remédier, le projet prévoit de séparer les deux réseaux : les eaux usées continueront de rejoindre la station d'épuration, tandis que les eaux de pluie seront collectées dans une conduite distincte et retourneront au sol par infiltration. Les travaux comprennent également le remplacement de la conduite d'eau potable et la réfection complète de la chaussée. À l'issue du chantier, l'ensemble du réseau communal sera en séparatif.

II. DESCRIPTIF DES TRAVAUX

Les travaux prévus sont les suivants :

- la pose d'un nouveau réseau d'eaux claires, environ 1 km, relié à deux bassins de rétention-infiltration ;
- la réhabilitation par chemisage, c'est-à-dire sans ouvrir la route, de la conduite mixte existante, qui ne recevra plus que les eaux usées ;
- le renouvellement de la conduite d'eau potable, environ 860 m ;
- la réfection complète de la chaussée.

III. BUDGET

1ère étape
Rue du Jorat, Preyse Inf. et bassin de rétention

1* Travaux de génie civil : Eau usée + Route	250'000.--
2* Travaux de génie civil : Eau claire	325'000.--
3* Travaux de génie civil : Eau potable	155'000.--
4 Divers et imprévus	75'000.--
5 Constat fissures	15'000.--
6 Réabornement	15'000.--
7 Honoraires	75'000.--
Montant des travaux (HT)	**910'000.--**
TVA 8.1% arr.	75'000.--
Total TTC arr.	**985'000.--**

2ème étape

Chemin de Fontanasse, Cime de l'Est, Preyse sup.

1* Travaux de génie civil : Eau usée + Route	300'000.--
2* Travaux de génie civil : Eau claire	245'000.--
3* Travaux de génie civil : Eau potable	235'000.--
4 Divers et imprévus	75'000.--
5 Constat fissures	15'000.--
6 Réabornement	15'000.--
7 Honoraires	75'000.--
Montant des travaux (HT)	960'000.--
TVA 8.1% arr.	78'000.--
Total TTC arr.	1'038'000.--

VI. CONCLUSION

En mettant en séparatif le réseau de ces quatre rues, la commune se conforme à la loi fédérale sur la protection des eaux et achève la transformation de son réseau d'assainissement. Les eaux de pluie retrouveront le sol, et la station d'épuration ne traitera plus que les eaux usées, ce qui améliore son efficacité et réduit sa charge. Profitant de l'ouverture des chaussées, la commune renouvelle en même temps la conduite d'eau potable et refait entièrement la chaussée, limitant ainsi les interventions futures et les nuisances pour les citoyens.

Le crédit d'engagement a été acceptée en séance du Conseil municipal du 2 novembre 2026.

La question suivante sera posée à l'Assemblée primaire : acceptez-vous le crédit d'engagement de CHF 2'023'000.- pour la mise en séparatif et la rénovation des Rues du Jorat, de la Cime de l'Est, des chemins de la Preyse et de Fontanasse ?